

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AIDE JURIDIQUE—LA QUOTE-PART EXIGÉE EN
SASKATCHEWAN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, s'il veut bien m'écouter. Comme il le sait sans doute, depuis le début d'août, quand on a décidé de faire payer une quote-part aux clients de l'aide juridique en Saskatchewan, bien plus de gens se sont présentés devant les tribunaux sans avocat parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer cette quote-part. En outre, il y en a qui plaident coupable à des accusations assez graves pour ne pas être obligés de payer.

Vu cette situation honteuse et les négociations en cours pour renouveler les ententes fédérales-provinciales de partage des frais d'aide juridique, le ministre est-il disposé à refuser de verser la part du gouvernement fédéral à la Saskatchewan tant que la Commission provinciale d'aide juridique ne cessera pas de faire payer cette quote-part à ses clients?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que l'aide juridique relève exclusivement des provinces. J'ai néanmoins, au nom du gouvernement, pris certaines mesures qui se reflètent sur le montant fourni pour montrer que nous tenons à un système efficace d'aide juridique.

Je signale au député que, dans le cas de la Saskatchewan, compte tenu de l'aide fournie pour les jeunes contrevenants et du montant affecté à l'aide juridique en général, notre contribution cette année est sensiblement plus élevée que les années précédentes et s'élève à 2,4 millions de dollars. Je pense que cela montre à quel point nous tenons à un système complet et efficace d'aide juridique, même si cela relève des provinces, et le gouvernement fédéral est très ferme sur ce point.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le ministre sait certainement que le gouvernement fédéral a signé une entente avec la province et que, selon cette entente, la province ne doit pas faire payer de quote-part aux clients qui ne sont pas en mesure d'en payer une et qui, à cause de cela, ne pourront pas avoir recours à un avocat. Je demande encore une fois au ministre si, vu l'importance de la contribution fédérale, il est disposé à retenir cette contribution tant que la province de la Saskatchewan ne garantira pas que tous ceux qui ont besoin d'un avocat en auront un et n'imposera pas de quote-part aux clients comme moyen dissuasif, afin d'éviter que les pauvres ne soient obligés de se présenter devant les tribunaux sans les services d'un avocat.

● (1450)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de suggestion aussi ridicule de la part du NPD depuis longtemps. Ce que les néo-démocrates voudraient, c'est que nous retirions tout l'appui du gouvernement fédéral aux services d'aide juridique de la Saskatchewan. Si j'osais envisager une telle chose, ou même si j'y rêvais la nuit, le Nouveau parti démocratique protesterait comme il ne l'a jamais fait auparavant.

Questions orales

Je répète au député que cela relève des provinces. Il existe un système de quote-part dans d'autres provinces pour faire payer les frais . . .

M. de Jong: Ne devriez-vous pas vous y opposer, Ray?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous fournissons un appui considérable aux provinces. Si j'arrivais dans la province de Roland Penner, l'ami du député, pour lui dire comment le Manitoba devrait administrer son système d'aide juridique, cela créerait plus d'agitation chez les députés d'en face que jamais auparavant dans l'histoire du Parlement.

* * *

[Français]

LA RÉFORME FISCALE

LA TAXE SUR LES ALIMENTS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU
MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre.

Suite aux questions posées tantôt concernant l'intention du gouvernement sur son option de taxer la nourriture, de taxer le pain, le lait et le beurre, le vice-premier ministre a répondu aux questions que rien dans les documents prouvait que le gouvernement avait de telles intentions.

J'ai ici le document sur la réforme de la taxe de vente à la page 49, en français, et page 45, en anglais—au document envoyé à la population, à la page 11, en français et en anglais—où c'est écrit, noir sur blanc, que le gouvernement a une option de taxer la nourriture.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi il a donné une telle réponse tantôt? Le vice-premier ministre ne connaît-il pas les documents, ou bien, tout simplement qu'il nous aurait mal informés?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question. Je maintiens ma réponse.

Mme Copps: Vous avez induit la Chambre en erreur.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT TAXER LES
ALIMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, demain la population verra les «bleus» ainsi que la réponse du vice-premier ministre qui démontre clairement, ou bien qu'il ne connaît pas les documents ou, tout simplement, qu'il a voulu cacher la vérité.

Ma question supplémentaire au vice-premier ministre—et le premier ministre n'a pas répondu—est la suivante: pourquoi ce gouvernement conservateur, malgré que 71 p. 100 de la population s'opposent, malgré 25 000 signatures de pétitions préparées par le parti libéral et signées par les contribuables, malgré les demandes du caucus conservateur du Québec, pourquoi ce gouvernement conservateur, dis-je, maintient-il son option de taxer la nourriture? Pourquoi taxer le pain, le lait et le beurre de la population?